

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis ROUX 1er Adjoint

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame BATTISTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Madame PAPAEO, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Madame PRESTAT, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

ABSENTS :

Madame Marie BARRUE.

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Monsieur GIRAN (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)
Madame MANA (pouvoir à Madame Stéphanie VERDINO)
Monsieur CORNILEAU (pouvoir à Monsieur Eric GIRARDO)
Monsieur PHILIP (pouvoir à Madame Marie-Hélène PARENT)
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Rémy THIEBAUD)
Monsieur LIBESSART (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)
Madame FERJANI (pouvoir à Monsieur Nicolas MASSUCO)
Monsieur LAURENT (pouvoir à Madame Edwige MARINO)

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 19/04/2024

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Emilie PAPAEO

Lecture a été donnée de ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240426-16-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES - Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'opérations de travaux pour le compte de la Ville d'Hyères - Mise en appel d'offres ouvert

RAPPORTEUR : Monsieur Francis ROUX - 1er Adjoint

Le budget communal pour l'année 2024 qui a été voté le 5 avril courant prévoit plusieurs opérations de travaux sur la commune, au nombre desquelles :

- L'aménagement d'une maison de l'environnement ;
- La rénovation de la maison Gensollen ;
- La rénovation du centre de loisirs de la Vigie ;
- Le réaménagement de l'école Paule Humbert.

Dans un souci d'efficacité et afin d'optimiser les temps de procédure et d'études nécessaires au lancement des travaux portant sur les opérations précitées, il apparaît pertinent de recourir à une délégation de maîtrise d'ouvrage.

De ce fait, il est proposé, dès à présent, de lancer une procédure d'appel d'offres afin de désigner le mandataire qui assurera cette mission pour la réalisation de ces opérations.

Le marché se décomposera comme suit :

Une tranche ferme concernera :

- Opération relative à l'aménagement d'une maison de l'environnement – Phase 1 (estimation 34 800 € TTC);
- Opération relative à la rénovation de la maison Gensollen (estimation 30 000 € TTC).

Des tranches optionnelles concerneront :

- TO 1. Opération relative à la rénovation du centre de loisirs de la Vigie (estimation 102 000 € TTC) ;
- TO 2. Opération relative au réaménagement de l'école Paule Humbert (estimation 279 600 € TTC);
- TO 3. Opération relative à l'aménagement d'une maison de l'environnement – Phase 2 (estimation 54 000 € TTC).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé des motifs,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1 et L.2124-2, R. 2124-1 et R. 2124-2, R. 2161-1 à R. 2161-5, et L. 2422-1 et L. 2422-5 à L. 2422-11, et R. 2113-4 à R. 2113-6,

VU l'avis de la deuxième commission,

APPROUVE le recours au mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée conformément aux articles L.2422-5 à L.2422-11 du Code de la Commande Publique,

DECIDE de lancer un appel d'offres ouvert, décomposé en une tranche ferme et trois tranches optionnelles, en vue d'attribuer le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'opérations de travaux pour le compte de la Ville d'Hyères,

DIT que le marché sera passé à compter de sa notification et jusqu'à la délivrance au mandataire du quitus pour l'intégralité des prestations du marché,

PRECISE que l'estimation globale de la procédure, toutes tranches confondues est évaluée à 500 400 € TTC,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises,

AUTORISE le recours à la procédure avec négociation ou à la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément aux articles R. 2122-2 et R. 2124-3 du Code de la commande publique, au cas où la procédure d'appel d'offres serait infructueuse,

DIT que la commission d'appel d'offres permanente compétente, composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, sera assistée de :

- M. le Directeur Départemental de la Concurrence et Consommation, ou son représentant,
- M. le Trésorier Hyères Municipal, ou son représentant,
- M. le Directeur des Services Techniques, ou son représentant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation, à signer

tous les documents relatifs à cette procédure, y compris la signature du marché à venir, et prendre toutes les décisions concernant son exécution et son règlement,

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget concerné : Exercices 2024 et suivants – Section Investissement.

FAIT ET DELIBERE

les jour, mois et an susdits,

Madame Emilie PAPALEO, CMD

Secrétaire de séance



ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

Publié le

Reçu en préfecture le

Le Maire

Jean-Pierre GIRAN

